



LIMINAIRE AU CSAL-FS  
DU 12/09/2024

Monsieur le Président,

Nous ne reviendrons pas sur les résultats de l'observatoire interne de la direction et de la DGFiP qui nous vous le rappelons n'est toujours pas bon, puisque ce sujet a été débattu lors de l'instance du 2 juillet.

Pour autant, et malgré ces résultats, notre directrice générale lors du CODIR de la centrale, a décidé de n'accorder aucun pont naturel sur l'année 2025.

C'est non seulement déplorable et méprisable de sa part mais c'est aussi la remise en cause des termes de la négociation de nos droits lors de la fusion de nos grandes maisons en 2010.

Ces journées au nombre de 3 maximum, accordées plus ou moins d'une année sur l'autre à hauteur d'une ou de deux journées, permettaient aux agents, même si c'était sur leur quota de congé, d'organiser leur vie personnelle et donnaient aux chefs de services une marge de manœuvre plus confortable sur la gestion du planning des congés.

La pratique des ponts naturels issue de la circulaire interne du 9 avril 2010, n'a jamais interféré dans la continuité du service rendu aux usagers, bien au contraire et en toute intelligence, les services ont toujours su s'organiser en conséquence.

Il est vrai que pour 2025 le calendrier est favorable à de nombreux ponts. Mais nous ne demandons pas de fermer les services sur chaque pont que peut proposer le calendrier mais de respecter la circulaire de 2010.

C'est un non-sens de la part de notre Directrice, et nous lui demandons de bien vouloir revoir sa position.

Lors de cette instance, nous abordons le DUERP pour l'année 2024, comme pour l'observatoire interne, il en ressort un bilan peu positif vis-à-vis des conditions de vie au travail des agents. Le recensement des risques fait état de risques toujours importants pour les risques psychosociaux (92), les risques liés à l'ambiance de travail (43) et les risques liés aux outils de travail (25).

La modification de la cotation des risques ne permet pas de faire un comparatif à la hausse ou la baisse, mais le fait que les risques psychosociaux demeurent importants prouve que les conditions de vie au travail de nos agents sont toujours menacées. Il est urgent de les préserver et de trouver des solutions viables afin de les améliorer.

Enfin, depuis la gestion du recouvrement de la REOMI par nos services, de plus en plus de fiches de signalement sont rédigées sur ce motif, accompagnées d'insultes, de menaces plus ou moins graves. Serait-il possible d'alerter Monsieur le préfet que cette gestion des déchets dans le

département provoque une agressivité croissante de la part des redevables envers nos services ainsi qu'envers ceux du SMD3, afin qu'il en rende compte à nos élus ?

Nous vous remercions de votre attention.

Christine Duval titulaire,  
Franck Scouarnec, suppléant  
Cathy Hébrant, expert